



Temps de travail

La Ville doit respecter sa parole !

Toutes et tous dans l'action le mardi 22 mars !

Alors que l'exécutif dit vouloir compenser la perte des 3 jours de la sujétion « Ville Capitale » le 9 mars en audience, **que nous répond la Ville ? Qu'elle ne soutiendra pas le cumul des sujétions (pénibilité + horaires atypiques) ! Qu'elle ne reprendra pas à son compte la sujétion sur la pénibilité du travail sur écran que nous proposons depuis mars 2021 !**

Fins de non-recevoir et injustices !

Toujours pas de compensation intégrale des 3 jours pour les personnels en horaire fixe qui ont des sujétions.

Et fin de non-recevoir pour les centaines d'agents, qui cumulent pénibilités et horaires décalés ! Supportez plus sans compensation !

Fin de non-recevoir aussi pour les 12 000 agents en horaires variables et ceux en horaires fixes qui chaque jour sont plusieurs heures sur leur écran : circulez, il n'y a plus rien à « voir » !

Donc pas de projet de délibération intégrant ces deux mesures. **La Ville se cache derrière un soi-disant risque juridique pour éviter de redonner des heures aux agents.** Au lieu de soutenir des propositions concrètes et légales qui diminueraient réellement le temps de travail, la Ville nous propose de pouvoir générer encore plus de JRTT et donc de... travailler encore plus !

Mobilisons-nous contre cette reculade !

Nous sommes loin de l'engagement public que notre Maire avait pris de compenser totalement la perte des 3 jours de sujétion « **Ville Capitale** » en cas de suppression par le Tribunal Administratif. C'est une reculade !

Le 10 mars, l'intersyndicale était présente à l'audience au tribunal administratif. La rapporteuse publique a « balayé » les arguments de la Ville en faveur de la sujétion de 3 jours. Le jugement sera rendu d'ici la fin du mois. L'issue ne fait aucun doute. Alors que nous restera-t-il ?

Le 22 mars, jour du Conseil de Paris, **nous invitons donc tous les agents à participer à l'AG du matin** (en présentiel ou par Skype) dans le cadre de la réunion d'information syndicale (se déclarer auprès de son UGD) puis/ou à **marcher vers l'Hôtel de Ville (ou s'y associer, en déposant une ou deux heures de grève).**

**Madame la Maire,
respectez votre parole,
portez nos demandes devant le Conseil !**

Mardi 22 mars

(Réunion du Conseil de Paris)

Toutes et tous en Grève

Assemblée Générale de 9h à 12h à la Bourse du travail, salle Croizat,

3, rue du Château d'Eau, métro République

Manifestation à partir de 12h de République vers l'Hôtel de Ville

Rappel: une sujétion est une réduction du temps de travail en reconnaissance d'une pénibilité.

pasuneminutedeplus@gmail.com